|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| WO/PBC/22/27  |
| ORIGINAL : anglais |
| DATE : 25 juillet 2014 |

**Comité du programme et budget**

**Vingt‑deuxième session**

**Genève, 1er – 5 septembre 2014**

Proposition de réforme et d’amélioration des rapports sur l’exécution du programme et budget et des rapports financiers

*Document établi par le Secrétariat*

# I. Introduction

1. Le Secrétariat cherche en permanence des moyens d’améliorer la qualité, la transparence, l’exhaustivité et la lisibilité des informations et des rapports qu’il transmet à ses parties prenantes et aux États membres.
2. Dans ce contexte, l’établissement de rapports financiers et de rapports d’exécution par le Secrétariat constitue un élément essentiel de la procédure annuelle et biennale de reddition de comptes. Ces dernières années, un certain nombre d’améliorations ont été mises en œuvre, en réponse aux demandes des États membres et à la lumière de l’expérience acquise par le Secrétariat dans le dialogue sur l’exécution du programme et budget durant les sessions du Comité du programme et budget (PBC). En accord avec sa politique d’amélioration continue et afin d’améliorer la qualité et l’efficacité du processus de reddition de comptes sans perdre d’éléments dans les informations transmises, le Secrétariat a revu le contenu et le format des divers rapports sur la gestion financière et l’exécution du programme et budget pour l’exercice biennal 2012‑2013, établis pour la présente session du comité, et a examiné les moyens de les simplifier.
3. Les résultats de cet exercice ont été partagés avec l’Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) à l’initiative du Secrétariat, dans le cadre d’un bref exposé de haut niveau. L’OCIS s’est félicité de l’initiative prise pour améliorer l’établissement de rapports par le Secrétariat et a convenu avec la direction qu’une telle proposition devrait être développée.
4. Le présent document a été établi afin de présenter au PBC les possibilités d’amélioration des rapports sur l’exécution du programme et budget et la gestion financière et afin d’obtenir sa contribution pour guider l’élaboration d’une proposition plus détaillée.

# II. établissement des rapports sur l’exécution du programme et budget et des rapports financiers

1. La démarche actuellement suivie par l’Organisation pour l’établissement des rapports sur l’exécution du programme et budget et des rapports financiers au cours d’un exercice biennal repose sur plusieurs documents :

#### Planification

* 1. Le Programme et budget soumis à l’approbation des États membres à chaque exercice biennal constitue le cadre, en matière de programme et de budget, sur lequel s’appuie la mise en œuvre des activités de l’OMPI et la réalisation des résultats escomptés, conformément au chapitre II du Règlement financier et de son règlement d’exécution. Il s’agit d’un document de planification qui sert de base à l’établissement de l’ensemble des rapports sur l’exécution du programme et budget et des rapports financiers.

#### Reddition de comptes

* 1. Le Rapport sur l’exécution du programme est un rapport établi à la fin de l’exercice biennal, qui évalue la réalisation des résultats escomptés sur la base des ressources approuvées dans le programme et budget et au moyen des indicateurs d’exécution, conformément à l’article 2.14 du Règlement financier. Le rapport annuel sur l’exécution du programme fait état des progrès accomplis en vue de la réalisation des résultats escomptés à la fin de la première année de l’exercice.
	2. Les états financiers sont établis sur une base annuelle, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies (normes IPSAS depuis 2010) et à la règle 106.3 du règlement d’exécution du Règlement financier.
	3. Le Rapport de gestion financière est transmis au PBC conformément à l’article 6.6 du Règlement financier. Il fait la synthèse des résultats financiers obtenus par l’Organisation pendant l’exercice biennal par rapport au budget établi pour cet exercice (base budgétaire). Il contient également des informations sur la performance financière de l’Organisation et sa situation financière à la fin de chaque exercice biennal.
	4. Autres documents connexes : en plus des documents susmentionnés, d’autres rapports sont régulièrement soumis aux États membres, notamment des rapports sur l’utilisation des réserves de l’Organisation et les gains d’efficacité. Pour la présente session du PBC, les éléments concernant les gains d’efficacité sont inclus dans le Rapport sur l’exécution du programme pour 2012‑2013 puisqu’ils font partie intégrante de l’évaluation relative à la mise en œuvre et l’exécution du programme. De même, les éléments concernant l’utilisation des réserves ont été inclus dans le Rapport de gestion financière puisqu’ils font partie intégrante des rapports établis sur la gestion financière.

# III. Principaux enjeux

1. L’analyse menée par le Secrétariat sur le contenu de ces rapports a mis en lumière des doublons et des chevauchements entre les informations contenues dans le Rapport de gestion financière et celles contenues dans le Rapport sur l’exécution du programme, ainsi que des doublons et des chevauchements considérables entre le Rapport de gestion financière et les états financiers.
2. L’analyse détaillée du contenu de ces documents est joint en annexe. Les doublons et chevauchements entraînent une surcharge d’informations pour les utilisateurs de ces rapports, une multiplication des efforts nécessaires pour coordonner l’élaboration des documents et une augmentation des efforts et des coûts en matière de traduction et de publication.
3. La situation tient notamment aux raisons suivantes :
	* 1. afin d’établir des rapports plus exhaustifs à l’intention des États membres, en vue d’une évaluation pertinente de l’exécution du programme et du budget, le Secrétariat a graduellement intégré de plus en plus d’éléments relatifs au programme et au budget dans le Rapport sur l’exécution du programme. L’intégration de ces données avait également été recommandée par le Comité d’audit afin de renforcer la gestion axée sur les résultats. En conséquence, le Rapport biennal sur l’exécution du programme comprend désormais des informations sur l’utilisation du budget par programme (et par résultat) ainsi qu’une analyse, ce qui fait double emploi avec le Rapport de gestion financière;
		2. conformément aux normes IPSAS et à la position exprimée en juillet 2013 par le Conseil des normes comptables internationales du secteur public (IPSASB), qui a recommandé que “l’information, dans l’examen et l’analyse des états financiers, réponde aux caractéristiques qualitatives de l’information financière, compte tenu des contraintes pesant sur les informations incluses dans les rapports financiers à usage général”, les états financiers qui, en vertu des normes UNSAS, se limitaient à des rapports et tableaux financiers, ont été étoffés et contiennent désormais une analyse des recettes et des dépenses. Bien que l’analyse contenue dans les états financiers soit effectuée sur une base IPSAS et que celle contenue dans le Rapport de gestion financière repose sur une base budgétaire, il existe un doublon, du point de vue des utilisateurs, entre les états financiers et le Rapport de gestion financière.
4. Ces documents, toutes langues confondues, correspondent à un total de 2115 pages pour l’exercice biennal 2010‑2011 et d’environ 2758 pages pour l’exercice biennal 2012‑2013. Selon une estimation initiale, les doublons concerneraient entre 20% et 30% du contenu.

# IV. Amélioration de la reddition de comptes

1. Les conclusions de cette analyse indiquent une réelle possibilité d’améliorer la reddition de comptes aux États membres sur une base biennale, avec la diffusion d’un rapport biennal d’exécution, qui serait exhaustif et regrouperait au sein d’un même rapport les informations actuellement réparties entre le Rapport biennal sur l’exécution du programme et le Rapport de gestion financière. Le format et la présentation de ce nouveau rapport seraient plus conviviaux et accessibles. Les principes fondamentaux sur lesquels pourra s’appuyer le Secrétariat pour élaborer la proposition relative à ce rapport viseront le maintien ou le renforcement du niveau de divulgation, le plein respect du cadre réglementaire (Règlement financier et règlement d’exécution du Règlement financier) et l’élimination des doublons.
2. Les états financiers annuels produits à la fin de chaque année de l’exercice biennal, qui sont utilisés pour l’audit des états financiers effectué par les vérificateurs externes des comptes, doivent continuer d’être produits conformément aux normes IPSAS. Les changements et améliorations à apporter à ces états financiers annuels, le cas échéant, seront proposés après consultation des vérificateurs externes des comptes.
3. Le Rapport sur l’exécution du programme soumis à la fin de la première année de l’exercice biennal, qui illustre les progrès accomplis en vue d’atteindre les résultats escomptés, sera maintenu avec des changements qui se limiteront à ceux qu’il est nécessaire d’apporter pour assurer la cohérence et la conformité avec le rapport biennal d’exécution proposé
4. La méthode à suivre pour atteindre cet objectif se fonde sur les étapes suivantes :
	* 1. diffusion d’un questionnaire auprès des États membres pour obtenir des informations sur le contenu, l’usage et la présentation de l’information dans les rapports existants;
		2. analyse en profondeur du contenu, du format et de la présentation de l’information financière et de l’information sur l’exécution du programme et budget contenue dans tous les rapports transmis aux États membres;
		3. sur la base des informations reçues de la part des États membres et de l’analyse réalisée, élaboration d’une proposition détaillée relative à un rapport biennal d’exécution qui comprendrait des informations sur le programme et budget ainsi que des données financières; cette proposition contiendrait une table des matières détaillée et un modèle de rapport, afin que les États membres puissent en évaluer la présentation et le contenu;
		4. soumission de la proposition à l’examen des États membres à la prochaine session du comité.

# V. Avantages

1. L’intégration d’informations sur le programme et budget ainsi que des données financières pertinentes dans un rapport biennal d’exécution exhaustif permettra aux États membres d’évaluer l’exécution du programme et budget et la gestion financière par l’Organisation d’une manière globale, ce qui renforcera encore la gestion axée sur les résultats et le dialogue sur l’exécution du programme et budget par l’Organisation.
2. La présentation et le format des rapports seront améliorés grâce aux informations reçues des États membres dans le cadre du questionnaire.
3. L’élimination des doublons et la réduction du nombre total de publications se traduiront par des économies dans les domaines de la traduction et de la production.
4. Des avantages potentiels pourraient découler d’un programme simplifié pour le Comité du programme et budget, du fait du passage à un mode de reddition de comptes global et intégré.
5. Les efforts que devra déployer le Secrétariat pour élaborer les rapports seront moins importants.
6. Il est proposé de formuler la décision dans le paragraphe suivant.
7. *Le Comité du programme et budget, après avoir examiné le document WO/PBC/22/27 :*
	* 1. *a reconnu la possibilité d’améliorer la reddition de comptes relative au programme et budget et à la gestion financière;*
		2. *s’est félicité de la proposition du Secrétariat d’établir un rapport biennal d’exécution qui soit global et intégré;*
		3. *a demandé au Secrétariat de soumettre une proposition détaillée sur le format et le contenu d’un tel rapport à sa prochaine session, compte tenu des observations reçues des États membres dans le cadre d’un questionnaire structuré.*

[L’annexe suit]

**Répartition de l’information dans le Rapport de gestion financière, les états financiers et le Rapport sur l’exécution du programme
et doublons entre le Rapport de gestion financière et d’autres documents**

| Informations figurant uniquement dans le Rapport de gestion financière | Informations figurant uniquement dans les états financiers | Informations figurant uniquement dans le Rapport sur l’exécution du programme | Doublons entre le Rapport de gestion financière et les états financiers[[1]](#footnote-2)  | Doublons entre le Rapport de gestion financière et d’autres documents | Doublons entre le Rapport de gestion financière et le Rapport sur l’exécution du programme |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résumé des résultats par union** |  |  | Résultats par union |  |  |
|  |  |  | Montant des fonds de réserve et de roulement par union en fin d’année |  |  |
|  |  |  | Recettes et dépenses par union – fin de l’exercice biennal (base budgétaire) | Crédits à prélever sur les réserves |  |
| **Budget** |  |  |  |  |  |
| Postes et effectifs, par programme – exercice biennal |  |  | Budget approuvé et virements par programme – exercice biennal  |  |  |
| Postes et effectifs pour les fonds fiduciaires et les projets financés par les réserves – exercice biennal |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
| **Dépenses** |  |  |  |  |  |
|  |  |  | Dépenses par objet de dépense – exercice biennal  |  | Budget et dépenses par programme – exercice biennal  |
| Ressources en personnel |  |  |  |  |  |
| Évolution des dépenses par année |  |  | Dépenses par rapport au budget |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
| Voyages et bourses |  |  |  |  |  |
| Évolution des dépenses par année |  |  | Dépenses par rapport au budget |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
| Services contractuels |  |  |  |  |  |
| Évolution des dépenses par année |  |  | Dépenses par rapport au budget |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
| Dépenses de fonctionnement |  |  |  |  |  |
| Évolution des dépenses par année |  |  | Dépenses par rapport au budget |  |  |
| Matériel et fournitures |  |  |  |  |  |
| Évolution des dépenses par année |  |  | Dépenses par rapport au budget |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
| **Recettes** |  |  |  |  |  |
|  |  |  | Recettes  | Utilisation des réserves |  |
|  |  |  |  | Risques financiers |  |
|  |  |  |  | Placements pour l’exercice biennal |  |
|  |  |  |  | Placements (chaque année de l’exercice biennal examiné) |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  | État de la situation financière |  |  |
|  |  |  | État de la performance financière |  |  |
|  |  |  | État des variations des actifs nets |  |  |
|  |  |  | État des flux de trésorerie |  |  |
|  |  |  | État de comparaison des montants budgétaires et des montants réels – Recettes |  |  |
|  |  |  | État de comparaison des montants budgétaires et des montants réels – Dépenses |  |  |
|  |  |  | Analyse de l’état de la situation financière |  |  |
|  |  |  | Analyse de l’état de la performance financière |  |  |
|  |  |  | État de la situation financière par unité fonctionnelle |  |  |
|  |  |  | État de la performance financière par unité fonctionnelle |  |  |
|  |  |  |  | Contributions et fonds de roulement |  |
|  |  |  |  | Contributions selon le système de contribution unique |  |
|  |  |  |  | Contributions à recouvrer au 31 décembre (fin de l’exercice biennal) et arriérés de contributions des pays les moins avancés (PMA) détenteurs d’un compte spécial (gelé) |  |
|  |  |  |  | Contributions reçues d’avance |  |
|  |  |  |  | Fonds de roulement au 31 décembre (fin de l’exercice biennal) |  |
| Répartition Madrid et La Haye |  |  |  |  |  |
| Union de Madrid – Émoluments supplémentaires – première année de l’exercice biennal |  |  |  |  |  |
| Union de Madrid – Compléments d’émoluments – première année de l’exercice biennal |  |  |  |  |  |
| Union de Madrid – Total des émoluments – première année de l’exercice biennal |  |  |  |  |  |
| Union de Madrid – Émoluments supplémentaires – deuxième année de l’exercice biennal |  |  |  |  |  |
| Union de Madrid – Compléments d’émoluments – deuxième année de l’exercice biennal |  |  |  |  |  |
| Union de Madrid – Total des émoluments – deuxième année de l’exercice biennal |  |  |  |  |  |
| Protocole relatif à l’Arrangement de Madrid – Taxes individuelles – première année de l’exercice biennal |  |  |  |  |  |
| Protocole relatif à l’Arrangement de Madrid – Taxes individuelles – deuxième année de l’exercice biennal |  |  |  |  |  |
| Union de Madrid – Paiement effectué selon la règle 39 du Règlement d’exécution commun à l’Arrangement de Madrid et au Protocole |  |  |  |  |  |
| Union de La Haye – Taxes étatiques et taxes de désignation – première année de l’exercice biennal |  |  |  |  |  |
| Union de La Haye – Taxes étatiques et taxes de désignation – deuxième année de l’exercice biennal |  |  |  |  |  |
| Unions de Madrid et de La Haye – Répartition première année de l’exercice biennal |  |  |  |  |  |
| Unions de Madrid et de La Haye – Répartition deuxième année de l’exercice biennal |  |  |  |  |  |
| Unions de Madrid et de La Haye – Récapitulation (exercice biennal) |  |  |  |  |  |
|  |  |  | Fonds fiduciaire |  |  |
|  |  | Résumé des réalisations pendant l’exercice biennal |  |  |  |
|  |  | Exécution du programme, par programme, pour l’exercice biennal |  |  |  |
|  |  | Dépenses liées aux activités de développement  |  |  |  |
|  |  | Mise en œuvre du Fonds fiduciaire (fin de l’exercice biennal) |  |  |  |
|  | État financier Discussion et analyse |  |  |  |  |
|  | État de la situation financière |  |  |  |  |
|  | État de la performance financière |  |  |  |  |
|  | État des variations des actifs nets |  |  |  |  |
|  | État des flux de trésorerie |  |  |  |  |
|  | État de comparaison des montants budgétaires et des montants réels – recettes |  |  |  |  |
|  | État de comparaison des montants budgétaires et des montants réels – dépenses |  |  |  |  |
|  | État de la situation financière par unité fonctionnelle |  |  |  |  |
|  | État de la performance financière par unité fonctionnelle |  |  |  |  |
|  | Comptes spéciaux par contributions des donateurs |  |  |  |  |
|  | Notes relatives aux états financiers |  |  |  |  |

 [Fin de l’annexe et du document]

1. Les discussions et analyses dans les états financiers reposent sur une base IPSAS. [↑](#footnote-ref-2)